



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 7 mars 2017, à quinze heures et quarante minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 22 février 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Kitty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (01): Madame Marie Christine NANNETTE.

Etaient représentés (06): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (02): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE- MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°02-06-2017

Candidature à l'appel à projets « URBACT Bonne pratique ».

URBACT est un programme de coopération territorialisée entre les villes de l'Union Européenne, de la Norvège et de la Suisse. Il fonctionne sous la forme d'appels à projets en plusieurs phases lancés par le secrétariat URABCT.

C'est dans le cadre d'un de ces appels à projets que la candidature de la ville de Morne-à-l'eau a été retenue sur le réseau CityMobilNet.

Un nouvel appel à projets a été lancé le 5 décembre 2016 et doit s'achever sur le 31 mars 2017 et porte sur les bonnes pratiques des territoires. Il vise à valoriser les bonnes pratiques des territoires en matière de développement urbain intégré durable. Il s'agit de promouvoir les solutions qui peuvent être adaptées et réutilisées par d'autres villes. Les villes qui obtiennent le label « URBACT good practice city » seront alors sollicitées pour être chef de file d'un réseau lors de l'appel à projets de septembre 2017 portant sur transferts d'expériences.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : de présenter la candidature de la ville de Morne-à-l'eau à l'appel à projet « URBACT Bonne Pratique » ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches, et à signer tout document nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

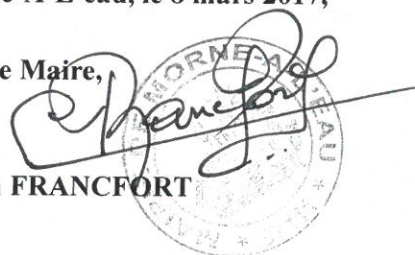
Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 8 mars 2017,



Le Maire,

Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 15 mars 2017...

Formalités de publicité

Effectuées le... 16/03/2017..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.